

CAMARI - FI - Option Accélérateur de particules - Modules théorique et pratique

Code référence : C53



OBJECTIFS

- Acquérir les fondamentaux de la radioprotection pour aborder efficacement les formations pratiques.
- Acquérir les compétences pour mettre en œuvre les accélérateurs en toute sécurité, en vue de se préparer aux épreuves de l'examen du Camari conformément à l'arrêté du 21/12/2007. Pour plus d'indication, consulter la fiche « Camari - Formation initiale - Module théorique » (code référence 852) et la fiche « Camari - FI - Module pratique - Accélérateurs de particules » (code référence 853).

PUBLIC

- Toute personne non titulaire d'un Camari et devant manipuler un accélérateur de particules.
- Toute personne titulaire d'un Camari avec l'option « Accélérateur de particules » dont la date d'échéance du Camari est dépassée depuis plus de 3 mois.
- Titulaire d'un Camari n'ayant pas exercé l'activité dans les 2 ans précédant la date d'échéance de son certificat.
- Candidat ayant échoué à l'examen de renouvellement. Nota 1 : Ont la possibilité de ne suivre que l'option pratique, les opérateurs se trouvant dans l'une des situations suivantes :
 - titulaires d'un titre de technicien, d'un brevet de technicien supérieur ou d'un master en radioprotection ou d'un diplôme équivalent,
 - ayant suivi le module théorique de la formation initiale,
 - titulaires d'un certificat en cours de validité pour la manipulation d'un générateur de rayons X ou d'un appareil contenant une source radioactive, Nota 2 : La liste des appareils ou catégories d'appareils de radiologie industrielle pour lesquels la manipulation requiert le Camari est fixée dans l'arrêté du 21/12/2007 homologuant la décision ASN 2007-DC-0074 du 29/11/2007.

PRÉ-REQUIS

Avoir le niveau 1^{ère} dans les matières scientifiques

CERTIFICATION

Une attestation de formation est délivrée aux participants ayant satisfait au contrôle de connaissances organisé en fin de session. Elle devra être fournie à l'IRSN pour accéder aux épreuves de l'examen au cours de l'année qui suit.

Un carnet de suivi des compétences, délivré sur demande, permettra au candidat de se préparer à l'épreuve orale et d'élaborer le rapport d'activité à remettre à l'IRSN lors de cette épreuve.

Cette formation correspond à une certification recensée à l'Inventaire de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle). Elle est éligible au CPF (Compte personnel de formation) sur la liste CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) d'une ou plusieurs branches professionnelles et/ou sur la liste interprofessionnelle de la CPNAA (Commission paritaire nationale d'application de l'accord).

CONTENU

Module théorique (5 jours).

- Propriétés physiques des rayonnements.
- Radioprotection des travailleurs.
- Réglementation de la radioprotection. Pour le contenu détaillé, voir la fiche « CAMARI - Formation initiale - Module théorique » (code référence 852). **Module pratique Option « Accélérateurs de particules » (3 jours)** Pour le contenu détaillé, voir la fiche « CAMARI - Formation initiale - Module pratique - Option Accélérateur de particules » (code référence 853).

MÉTHODE

Exposés et échanges. Exercices d'application, travaux dirigés.

Travaux pratiques sur des installations de l'INSTN et du centre CEA de Saclay comprenant des accélérateurs de protons et deutons ainsi que des accélérateurs d'électrons. Les travaux pratiques se dérouleront pour partie sur la plateforme DOSEO qui est équipée d'accélérateurs linéaires de particules.

Evaluation formelle des acquis Groupe limité à 12 participants.

Réglementation : les personnes faisant l'objet d'un suivi dosimétrique doivent obligatoirement apporter leur dosimètre passif pour la durée de la session. La formation inclut des travaux pratiques mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants et des visites d'installations en zone réglementée ; se conformer aux recommandations mentionnées dans les conditions de vente.

PRIX PUBLIC - 2019

2160 €

DURÉE - 2019

8 jours (56 heures)

LIEU ET DATE - 2019

Cherbourg-Octeville

- 13-17 mai 2019 + 4-6 juin 2019
- 18-22 novembre 2019 + 3-5 décembre 2019

COORDINATION - 2019

Responsable(s) pédagogique(s) :

Cherbourg-Octeville

M. Philippe ROINE
philippe.roine@cea.fr
Tél. +33 2 33 01 89 88

CONTACT - 2019

Organisatrice(s) formation :

Cherbourg-Octeville

Mme Nadine PATRIX
nadine.patrix@cea.fr
Tél. +33 2 33 01 89 89